



Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	5
Votants	42



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 008

### Campus connecté

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-La-Montagne, au nombre de trente-sept, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 janvier 2024.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; COLLET-DUFAYS Céline ; LEGER Jean-Luc ; ESTERELLAS Philippe ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; MOINE Michel ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; SALVIAT Gérard (suppléant) ; BŒUF Jacques ; LANNEAU Guy (suppléant) ; CHABANT Evelyne ; LEGROS Pierrette ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; Annick BAUCULAT à Michel MOINE ; Nadine RAVET à Didier MOMIANDRE ; Laurence CHEVREUX à Evelyne PINLON

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** ROGER Thierry ; ARNAUD Christian ; BRUNET Guy

**M. Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant :**

#### Rappel du contexte

En accord avec l'Université de Limoges, et avec l'appui de l'Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Creuse souhaite implanter au sein du pôle universitaire Jules FERRY de Guéret un campus connecté pour la rentrée 2024 qui s'appellera pour la Creuse : « C@mpus 2.3 ».

Ce projet C@mpus 2.3 fera l'objet d'une expérimentation sur 3 ans (2024 à 2026) avec une approche partenariale associant la Région Nouvelle Aquitaine, l'Université de

Limoges, la Ville de Guéret et les intercommunalités creusoises.

Ainsi, le Conseil Départemental de la Creuse a sollicité les intercommunalités de Creuse pour leur proposer un partenariat.

### **Présentation de la demande**

Il s'agit, pour Creuse Grand Sud, de valider la convention de partenariat afin de permettre de aux étudiants (jeunes et moins jeunes) du territoire intercommunal d'accéder à dispositif C@mpus 2.3 dans la limite des places disponibles (18 par an).

Joint au présent rapport, le projet de convention prévoit :

- Les modalités de communication/promotion de ce dispositif sur le territoire intercommunal, notamment auprès des établissements secondaires,
- Les modalités d'accès et de recrutement des étudiants au dispositif,
- Les modalités d'accompagnement personnalisé (tuteur/coach) et collectif proposés aux étudiants, ainsi que les services proposés par l'Université de Limoges
- La gouvernance du dispositif à travers un comité de pilotage.

La convention est prévue pour une durée de 1 an renouvelable.

### **Eléments d'appréciation**

L'éloignement des principaux centres universitaires et les problématiques de mobilité est un des freins majeurs aux études post-baccalauréat des creusoises. A cela, peuvent s'ajouter des problématiques économiques, culturelles, psychologiques, familiales et sanitaires.

Ainsi, le dispositif C@mpus2.3 est destiné prioritairement aux étudiants creusoises qu'il s'agisse de jeunes qui viennent d'obtenir le baccalauréat, ou de moins jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures, se réorienter ou reprendre des études dans le cadre d'un projet d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Cet espace connecté offrira aux étudiants creusoises de nombreux avantages leur permettant notamment de disposer d'une salle facile d'accès, d'une bibliothèque universitaire, d'un service de restauration et d'autres services d'ores et déjà disponibles au sein, ou à proximité, du Campus Jules Ferry.

Un tuteur qui sera chargé d'encadrer, de conseiller et de coacher ces jeunes sera recruté, au sein même de la Direction « Collèges, jeunesse et sport » du Conseil départemental. Ce tuteur, en tant qu'élément clé du dispositif assurera en proximité, le suivi personnalisé et la supervision des futurs étudiants. Il aura également le rôle d'accompagner les apprenants, en leur proposant une aide méthodologique, informatique et administrative.

Outre la participation financière, la Communauté de communes Creuse Grand Sud s'engagera à communiquer sur ce dispositif sur ses propres supports de communication (site internet, magazines et autres publications), à informer les familles de son territoire ainsi que les partenaires locaux accueillant des publics jeunes entre 16 / 30 ans de son territoire, de l'existence, en Creuse du dispositif.

### **Eléments financiers**

La participation financière annuelle forfaitaire demandée aux EPCI dépend du nombre d'habitant :

Population INSEE 2022	Cotisation forfaitaire annuelle
Jusqu'à 4 999 habitants	800
De 5000 à 9 999 habitants	1000
De 10 000 à 19 999 habitants	2000
20 000 habitants et plus	3000

Ainsi, la Communauté de communes Creuse Grand Sud devra verser une cotisation forfaitaire annuelle de 2 000 € pour 2024.

Cette cotisation sera allouée au Conseil Départemental de la Creuse et correspondra à une participation aux coûts de fonctionnement du dispositif (rémunération du tuteur/coach, viabilisation/ entretien du site d'accueil).

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 42**

**Adopté à l'unanimité**

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'ACCEPTER la participation de la Communauté de communes Creuse Grand Sud au dispositif C@ampus23,**
- **DE VALIDER le budget dédié à ce dispositif,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le projet de convention de partenariat joint pour une durée d'un an.**

Ainsi fait et délibéré le 1<sup>ER</sup> Février 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 19.02.2024  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



